

COMITE DU SILS du 17 mars 2021

Compte rendu sommaire

Mercredi 17 mars 2021 à 19h les représentants du SILS se sont réunis à Maisons-Laffitte, étaient présents :

CARRIERES sur SEINE

■ M. DEVRED ○ Mme POLETTO
○ Mme LUCAS ○ M. FERRAND

HOUILLES

■ M. CHAMBON ■ M. SIMONIN
■ M. SEKKAI ○ Mme ZAFRANI

MONTESSON

■ Mme FABRER ○ Mme RICHARD
■ M. CAPRON ○ Mme GILLET

SARTROUVILLE

■ M. HASMAN ○ M. PRIGEANT
○ M. FAY ○ M. LACOSTE LAREYMONDIE

SIVOM MAISONS-MESNIL

■ Mme BOIRON ○ Mme DUFLOT
■ Mme SALIN ○ M. GODAERT
○ Mme BILLET ○ Mme HALOT
○ Mme CARUSO ■ M. ROBERT

Assistait également : Mme WECKMANN ; Mme PELLET et M. BOUCHER

Après appel des délégués, la Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h.

Ordre du jour :

- 1) Compte rendu CS du 10-02-21
- 2) Compte de gestion
- 3) Compte administratif
- 4) Affectation du résultat
- 5) BP
- 6) Rapport d'activité 2019
- 7) Régularisation statuts du SILS
- 8) Suppression régie de transports
- 9) Renouvellement contrat de fourniture de gaz – mise en concurrence
- 10) Fourniture d'énergie gaz – proposition d'adhésion au groupement de commande du SIGEIF (Service public du Gaz de l'Electricité et des Energies Locales en Ile de France)

1) Compte rendu CS du 10-02-21

La Présidente demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu. Aucune remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Compte de gestion

Le compte de gestion étant conforme au compte administratif présenté par Madame la Présidente, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget du Syndicat dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier principal.

Adopté à l'unanimité

3) Compte administratif

Le résultat 2020 présente un excédent cumulé de 101 360,63 €.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	563 968,65 €	604 107,39 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>		<i>131 613,89 €</i>
Résultat de la section d'EXPLOITATION		171 752,63 €
INVESTISSEMENT	121 302,01 €	52 506,75 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>		<i>14 181,37 €</i>
Résultat de la section d'INVESTISSEMENT	54 613,89 €	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>52 025,57 €</i>	<i>36 247,46 €</i>
Solde cumulé de la section d'INVESTISSEMENT	70 392,00 €	
RESULTAT CUMULE		101 360,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2020, le résultat cumulé de la section d'investissement présente un déficit de 54 613,89 €.

I- LES DEPENSES

Les réalisations des dépenses d'investissement s'élèvent à 121 302,01 € auxquelles se rajoutent les restes à réaliser pour un montant de 52 025,57 €.

Les réalisations

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 121 302,01 € contre 219 632,01 € en 2019. Les dépenses ont concerné :

- Les dépenses financières relatives au remboursement du capital des emprunts s'élèvent à 62 356,93 € contre 80 822,01 € (amortissement progressif du capital). Il s'agissait de la dernière échéance, le syndicat a fini de rembourser son prêt et ne présente plus de dette.
- Les dépenses d'équipement pour un montant de 58 945,08 € concernent pour :
 - o 7 420,25 € la finalisation de l'extension du Cossec E. Galois
 - o 15 812,56 € la pose de moteurs électriques pour les panneaux de basket-ball (Cossec E. Galois, Pierres Vives et Jules Verne).
 - o 9 044,22 € la pose de filets pare pigeons (Stade Tobrouk)
 - o 489,58 € l'achat d'un aspirateur (Cossec E. Galois)

Les Restes à réaliser

Ils s'élèvent à 52 025,57 € (contre 48 796,38 € en 2019) et sont les suivants :

Libellé	Engagé
ACHAT PONSEUSES	71,99
COUPE BORDURE	127,90
Praticable pistes enroulables - COSEC E. Galois se lon devis n°DV000017150-2	11 966,72
Sièges coques selon devis n° 20311-03 : 200 sièges coques	5 299,80
MP2015/66 MISION MAITRISE D'OEUVRE ET OPC	4 409,16
3 portes de secours selon devis n°01020112020	18 336,00
Porte d'entrée selon devis n°01050122020	11 814,00
TOTAL	52 025,57

II- LES RECETTES

Le montant des recettes réalisées s'élève à 52 506,75 €.

Les **recettes réelles** ne concernent que le FCTVA pour 26 702 €. Elles correspondent à la TVA récupérée sur les travaux réalisés en 2018.

Les **recettes d'ordre** correspondent notamment à l'amortissement des immobilisations pour 25 804,75€

L'**affectation du résultat 2019** au financement du déficit de de la section d'investissement s'élève à 14 181,37 €.

Enfin, les restes à réaliser concernent la subvention de la Région qui reste à percevoir pour les travaux du Gymnase E. Galois pour 36 247,46 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

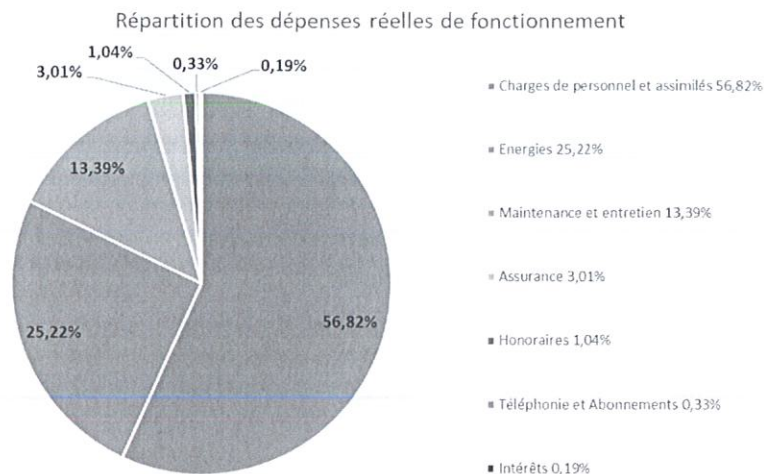
Le résultat cumulé 2020 de la section de fonctionnement présente un excédent de 171 752,63 €.

III-LES DEPENSES

Le montant des réalisations en fonctionnement de l'exercice 2020 représente un total de 563 968,65 € dont 538 163,90 € de dépenses réelles et 25 804,75 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles de fonctionnement concernent en particulier les postes suivants :

- Le personnel et assimilé (gardiens, vacations du personnel et indemnités élus) pour 305 774,55 €
- Les énergies (eau, électricité, chauffage) pour 135 721,66 € euros
- Le contrôle et la maintenance des bâtiments (62 628,13 €), l'achat de petites fournitures (4 261,96 €), de produits d'entretien (3 248,81 €) et des petits équipements (1 897,72 €)
- Les frais d'assurances pour 16 223,90 €
- Les honoraires : Etude du cabinet Stratorial (5 220 €) et le CIG pour les paies (384 €)
- La téléphonie pour 1 226,38 €, les abonnements pour 561 €, les intérêts de la dette (1015,79€)



IV- LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 604 107,39 €. Il s'agit :

- essentiellement de la contribution des communes pour un total de 597 638,11, répartie comme suit :

COMMUNES	Participations fiscalisées	Participations budgétisées
SARTROUVILLE	266 917,82 €	
HOUILLES	120 102,13 €	
SIVOM MAISONS-MESNIL		93 110,11 €
CARRIERES SUR SEINE	58 540,45 €	
MONTESSEON	58 710,72 €	
ROLES COMPLEMENTAIRES	256,88 €	
SOUS TOTAL	504 528,00 €	93 110,11 €
TOTAL	597 638,11 €	

- d'une recette de FCTVA pour 6 240 €
- de recettes exceptionnelles pour 229,28 € (remboursement d'un trop perçu par Suez et de centimes du prélèvements à la source)

L'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2019 s'élève quant à lui à 131 613,89 €.

Adopté à l'unanimité

4) Affectation du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement de 171 752,63 €, par ailleurs il est constaté un déficit de la section d'investissement de 54 613,89 €, enfin les Restes à Réaliser de l'exercice 2020 est de 52 025,57 € en dépenses d'investissement et 36 247,46 € en recettes d'investissement, il convient d'effectuer les opérations suivantes comme suit :

- **D'AFFECTER** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 70 392 €
- **D'AFFECTER** au compte 001 la somme de 54 613,89 €
- **D'AFFECTER** au compte 002 la somme de 101 360,63 €

Adopté à l'unanimité

5) Budget Primitif 2021

I – EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Le budget primitif 2021 intègre les résultats définitifs du compte administratif 2020. Il est équilibré de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Investissement	231 589,89 €	231 589,89 €
Fonctionnement	698 751,86 €	698 751,86 €
Total	930 341,75 €	930 341,75 €

Cette section est arrêtée à hauteur de 698 751,86 €.

DEPENSES REELLES : 615 680 €

011- Charges à caractère général : 293 510 €

- art. 60611 à 60613 : les dépenses de fluides (eau, électricité, chauffage) s'élèvent à 140 000 €.
- art. 60628 : les dépenses concernant les autres fournitures non stockées (accessoires pour les défibrillateurs, petits matériels d'entretien courant) s'élèvent à 4 000 €.
- art. 60631 : les fournitures d'entretien s'établissent à 1 500 €
- art. 60632 : les crédits pour les fournitures de petit équipement s'élèvent à 3 500 €
- art. 6064 : les fournitures administratives sont créditées pour 500 €.
- art. 615221 : les dépenses concernant l'entretien des bâtiments s'élèvent à 31 000 €.
- art. 6156 : les dépenses relatives au contrat de maintenance des équipements sportifs et des installations de sécurité, s'élèvent à 59 060 €.
- art. 61558 : l'achat de petits biens mobiliers sera de 2 000 €.
- art. 6161 : les cotisations d'assurance (RC et multirisques) s'établissent à 19 000 €.
- art. 6182 et 6188 : les frais de documentations et les frais divers sont crédités pour 600 €.
- art. 6226 : les honoraires et frais d'étude s'élèvent à 30 000 €.
- art. 6232 : les frais de fêtes et cérémonies : 500 €
- art. 6262 : les frais de télécommunication s'élèvent à 1 600 €
- art. 63512 : la taxe foncière est provisionnée pour 250 €

012- Charges de personnel : 302 000 €

- art. 6218 : Les frais de personnel remboursés à la ville de Sartrouville par le Syndicat et la rémunération des agents du Syndicat s'élèvent à 302 000 € se répartissant comme suit :
 - Rémunération des gardiens : 283 000 €
 - Rémunération des agents administratifs : 19 000 €

65- Autres charges de gestion courante : 20 170 €

- art. 6531 : Les indemnités versées aux élus s'élèvent à 17 000 €.
- art. 6533 à 65888 : Les cotisations et autres frais s'élèvent à 3 170 €.

DEPENSES D'ORDRE : 83 071,86 €

Les dépenses d'ordre concernent pour:

- 26 000 € les dotations aux amortissements

- 57 071,86 € le virement à la section d'investissement

Ces dépenses contribuent à l'autofinancement de la section d'investissement et trouvent leur contrepartie en recettes d'investissement.

LES RECETTES REELLES : 597 391,23 €

Les principales recettes du Syndicat sont constituées des contributions directes des communes membres du Syndicat (art. 7311 et 74 741). Elles s'élèvent à 597 381,23 € et se répartissent comme suit :

COMMUNES	CONTRIBUTION
SARTROUVILLE	266 917,82 €
HOUILLES	120 102,13 €
SIVOM MAISONS MESNIL	93 110,11 €
CARRIERES SUR SEINE	58 540,45 €
MONTESSEON	58 710,72 €
TOTAL	597 381,23 €

- art. 7588 : 10€ sont prévus afin d'encaisser les éventuels arrondis en lien avec le prélèvement à la source.
- L'excédent de l'exercice 2020 vient abonder cette section de fonctionnement à hauteur de 101 360,63 €. Cet excédent est reporté au **R 002**.

III - INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre à hauteur de 231 589,89 €.

Le montant des crédits nouveaux d'investissement s'élève à 124 950,43 € auxquels s'ajoutent :

- o 52 025,57 € de crédits reportés
- o 54 613,89 € de déficit 2020 (D 001).

LES DEPENSES REELLES : 139 976 €

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 87 950,43 €. Elles concernent les frais d'annonces et insertions (2 000 €) l'achat de matériels sportifs (12 000 €) le renouvellement des extincteurs (4 800 €) ainsi qu'une provision pour travaux (69 150,43 €).

L'emprunt contracté par le SILS en 2005 a fini d'être remboursé en 2020. Il n'y a donc plus de dette au chapitre 16.

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 :

Ils s'élèvent à 52 025,57 € (contre 48 796,38 € en 2019) et sont les suivants :

Libellé	Engagé
ACHAT PONSEUSES	71,99
COUPE BORDURE	127,90
Praticable pistes enroulables - COSEC E. Galois selon devis n°DV000017150-2	11 966,72
Sièges coques selon devis n° 20311-03 : 200 sièges coques	5 299,80
MP2015/66 MISION MAITRISE D'OEUVRE ET OPC	4 409,16
3 portes de secours selon devis n°01020112020	18 336,00
Porte d'entrée selon devis n°01050122020	11 814,00
TOTAL	52 025,57

LES DEPENSES D'ORDRE : 37 000 €

- **chap. 041** : 37 000 € relatifs aux opérations patrimoniales et concernent les intégrations des frais d'études et annonces. Cette dépense trouve sa contrepartie en recette d'investissement.

LES RECETTES REELLES : 111 518,03

- **art. 10222** : Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) prévisionnel est de 4 878,57 €.
- **art. 1068** : l'affectation d'une partie du résultat 2020 pour équilibrer le déficit d'investissement 2020 s'établit à 70 392 €
- Enfin, les restes à réaliser pour 36 247,46 € concernent la subvention de la Région qui reste à percevoir pour les travaux du Gymnase E. Galois.

LES RECETTES D'ORDRE : 120 071,86 €

120 071,86 € de recettes d'ordre ont été inscrits en 2021 et se décomposent de la façon suivante :

- **chap. 021** : 57 071,86 € de virement de la section de fonctionnement,
- **chap. 040** : 26 000 € relatifs aux amortissements,
- **chap. 041** : 37 000 € relatifs aux opérations patrimoniales. Cette somme concerne l'intégrations des frais d'études et annonces et trouve sa contrepartie en dépense d'investissement.

Budget adopté à l'unanimité

6) Rapport d'activité 2019

1 - Administration Générale

Le Comité syndical s'est réuni à 4 reprises. Au cours de ces réunions ont été adoptées les 6 délibérations suivantes :

- Débat d'orientations budgétaires 2019
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation des résultats 2019
- Budget principal 2020
- Rapport d'activité 2018
- Décision modificative n°1

2 - Origine et Compétence

Le SILS a été créé dans les années 60 quand l'augmentation progressive de la population n'a plus permis d'accueillir les lycéens de la plaine dans les lycées de St Germain-en-Laye.

Le SILS fut fondé sur les bases d'une politique de mutualisation des bâtiments communaux afin d'optimiser le foncier, la construction, et l'occupation de sites sportifs pour usage :

- des lycéens
- des associations.

La **compétence construction-rénovation-exploitation-maintenance (CREM) des infrastructures**, et la **compétence transports scolaires spéciaux (TSS)** ont été mises en gestion au sein du Syndicat intercommunal. Les équipements pour la pratique du sport sont attachés à trois lycées, et les associations sportives occupant les locaux en dehors des heures de cours de l'Education Nationale sont domiciliées dans les villes adhérentes. Le service des sports est le principal intermédiaire du gestionnaire du SILS pour les demandes associatives :

- Lycée général Les Pierres Vives, à Carrières-sur-Seine, 1.400 élèves
- Lycée professionnel à Jules Verne, à Sartrouville, 735 élèves
- Lycée général Evariste Galois, à Sartrouville, 2.000 élèves.

La compétence des transports scolaires spéciaux a été cédée à la Communauté d'Agglomération en 2016.

3 – Les équipements sportifs

Les équipements sportifs se situent à l'intérieur du périmètre des trois lycées publics, bénéficient à plus de 4 000 lycéens en journée du lundi au vendredi ainsi qu'à 25 associations sportives le soir et le week-end.

Nota : Sous le terrain de football se trouve une carrière souterraine en très fond. L'Inspection générale des carrières (IGC) réalise une visite annuelle dans le cadre d'une convention (4 ans renouvelable - pour la prévention des risques (infiltrations d'eau, fissures piliers, etc..).

Le gardiennage des installations est réalisé par 6 gardiens à temps plein qui travaillent en polyvalence. Un agent effectue l'entretien simple des espaces verts, avec un temps partiel.

Les structures sont occupées 34.263 heures par an en temps scolaire.

Leur utilisation est de fait essentiellement celle des lycées pour 24.732 heures soit 72.2% du total de l'occupation tous sites confondus.

Pour rappel, les lycées disposent de tous les créneaux sur le temps scolaire donc en journée du lundi au vendredi. En soirée ainsi que le week-end, les associations sportives bénéficient du prêt des salles selon le règlement intérieur et selon une répartition indiquée dans le tableau ci-après.

Activités :

Le Stade TOBROUK et les vestiaires, sont occupés

- En journée par le lycée Evariste Galois et le collège Colette,
- En soirée et le week-end par la section Football du « Houilles Athlétique Club », la section Athlétisme du « Sport Olympique de Houilles » (entraînements et matchs), « le Sartrouville Football Club », la section Triathlon de « l'Espérance Cycliste de Sartrouville », et la section Athlétisme de « l'Entente Sportive de Sartrouville ».

Le COSEC Evariste GALOIS, est occupé

- En journée par le Lycée Evariste Galois et le collège Colette,

- En soirée et le week-end par le « Sartrouville Tennis Club », le « Karaté Club de Sartrouville », « L'Union Sportive de Sartrouville de Gymnastique », « l'Ecole d'Aikido de Sartrouville », la section Athlétisme de « l'Entente Sportive de Sartrouville », « le Basket Club de Montesson », le « Tennis Club de Montesson », « l'Avant-Garde de Houilles », et le « Square Lekain Football Club » de Maison Laffitte.

Le Gymnase Jules VERNE, est occupé

- En journée par le Lycée Jules Verne,
- En soirée et le week-end par « l'Entente Sportive de Sartrouville section Badminton », la MJC de Sartrouville activités Hip Hop et Yoga, l'association « Zen Tonic », Korespry de Sartrouville (activité Hip Hop), le « Sartrouville Hard Cross », « l'Union Sportive Maisons Laffitte section Kendo », le « Badminton Maisons Laffitte club », et « Forme plus » de Maisons-Laffitte (activité Country).

Le Gymnase les Pierres Vives, est occupé

- En journée par le Lycée les Pierres Vives.
- En soirée et le week-end par le « SO Houilles Handball », le « Houilles-GUS Yoga », le « Houilles sections Tennis et Badminton », « l'USM Carrières section Futsal », « l'Union Sportive de Carrières sections Karaté et Escalade », et « Les Gants d'Or Gymnastique » de Houilles.

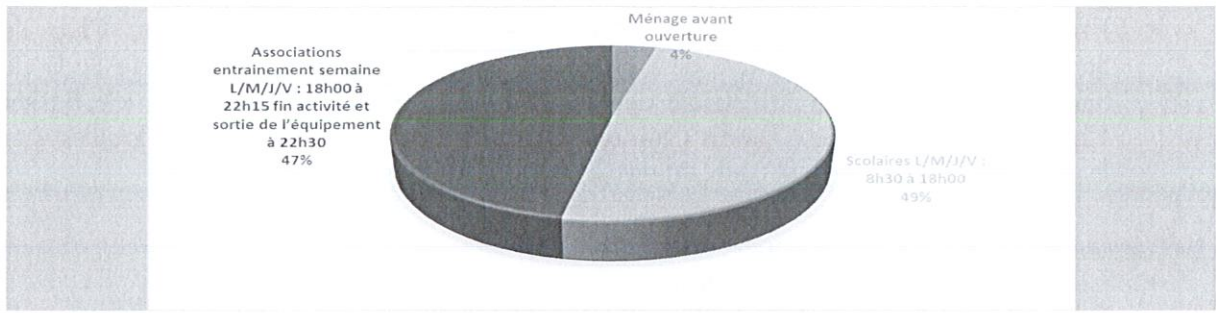
Ventilation de la mise à disposition des équipements sur les sites :

Les équipements restent toujours très utilisés par les scolaires et les associations (voir tableau ci-dessous). L'amplitude horaire d'occupation des sites est importante, de 8h00 à 22h30, hormis le terrain de foot qui est éteint à 22h00. Cette amplitude d'ouverture importante nécessite un bon management des gardiens et de leur polyvalence pour entretenir les équipements.

Concernant le gymnase des Pierres Vives, le taux d'occupation faible est principalement dû au fait que le mur d'escalade étant installé dans la salle omnisport il s'avère que seul le badminton peut être joué en même temps.

La piste d'athlétisme extérieure est uniquement utilisée par les lycéens, elle ne possède pas d'éclairage.

Hebdomadaire : heures (en décimales)	Ménage avant ouverture	Scolaires L/M/J/V 8h30 à 18h00	Scolaires mercredi : 8h30 à 14h00	Associations entraînement semaine L/M/J/V 18h00 à 22h15 fin activité et sortie de l'équipement à 22h30	Associations entraînement mercredis PM 18h00 à 22h00 Pierres Vives et Jules Verne, 15h30 à 22h00 Galois, 13h30 à 22h00 Tobrouk	Associations entraînement ou match le samedi 9h00 à 20h00 Pierres Vives et Galois, 9h00 à 19h00 J Verne et Tobrouk	Associations entraînement ou match le dimanche 9h00 à 12h00 Galois, 9h0 à 17h00 J Verne et Tobrouk (Pierres Vives fermé)	Totaux
Evariste Galois	3,5	38	5,5	17	6,5	14	3	
Tobrouk	3,5	38	5,5	17	8,5	14	8	
Jules Verne	3,5	38	5,5	17	4	14	8	
Pierres Vives	3	38	5,5	17	4	14	0	
Sous-total	13,5	152	22	68	23	56	19	
Totaux	13,5	174		166				353,5
Répartition %	3,82%	49,22%		46,96%				100%



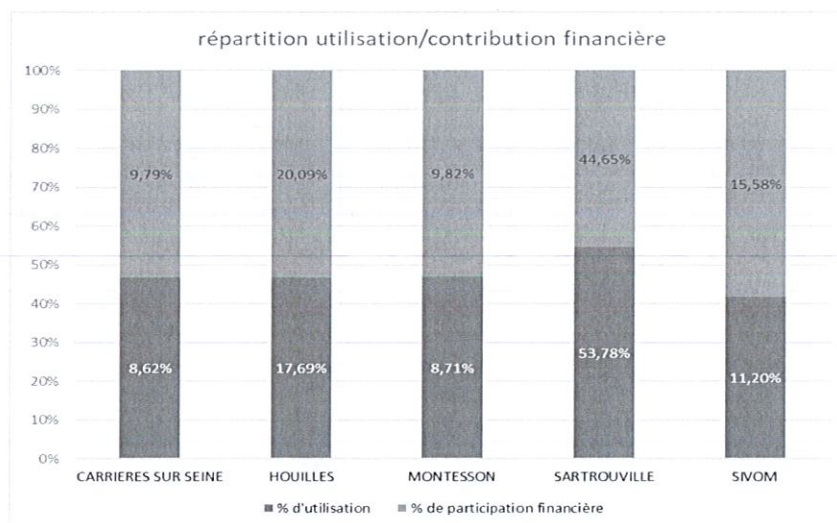
4 – Occupations effectives des associations par villes

En vue de la transformation du SILS, les créneaux alloués aux associations sportives ont été figés en 2017 et suivants (sauf dissolution d'association provoquant échange de créneau).

Pour rappel, les installations sportives sont ouvertes pendant 36 semaines selon le calendrier scolaire pour les lycées.

Pendant les vacances scolaires les sites peuvent être utilisés exceptionnellement par les associations qui en font la demande pour organiser des stages. Nous constatons de la demande aux petites vacances sauf rarement à Noël, et en juillet avant la fête nationale.

Communes du SILS	Volume horaire annuel ASSOCIATIONS	Utilisation %	Contribution financière 2019
VILLE DE SARTROUVILLE	5.445	53,78%	268 256,38 €
VILLE DE HOUILLES	1.791	17,69%	120 704,44 €
SIVOM	1.134	11,20%	93 577,06 €
VILLE DE CARRIERES SUR SEINE	873	8,62%	58 834,03 €
VILLE DE MONTESSON	882	8,71	59 005,15 €
ROLES COMPLEMENTAIRES			421€
TOTAL	10.125	100%	600 798.06€



Seul le SIVOM MAISONS MESNIL inscrit à son budget sa contribution au syndicat. La contribution des autres villes est directement prélevée sur l'avis d'imposition des habitants. Ainsi, il peut y avoir de faibles variations entre le produit fiscal attendu et le produit perçu. En 2019, le syndicat a perçu 421 € de rôles complémentaires.

5 : Travaux et maintenance des équipements techniques :

Un ingénieur en charge du patrimoine bâti du SiLS assure le suivi des travaux d'investissement et les travaux de maintenance et réparation des équipements techniques des sites.

SUIVI en MAINTENANCE :

6 - Finances

- Etat des dépenses réalisées sur 2019 :

DEPENSES	Normaux	Annulation de mandat
Bordereaux	112	2
Mandats	433	7
Total	761 486,62 €	289,65 €

- Etat des recettes réalisées sur 2019 :

RECETTES	Normaux	Annulation de mandat
Bordereaux	21	0
Titres	29	0
Total	833 358,56 €	0 €

⇒ Le traitement des factures

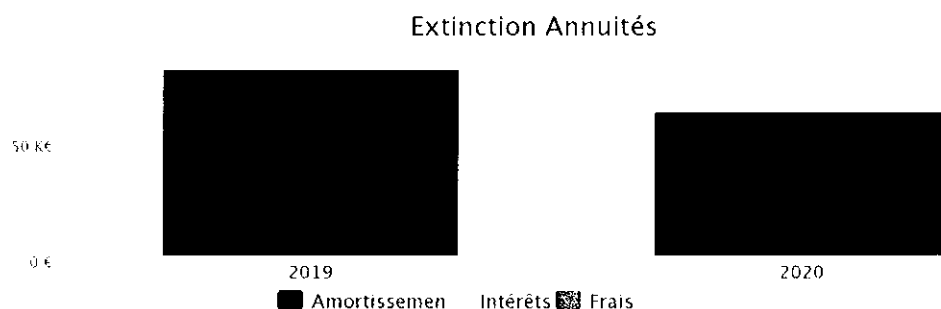
Il y a eu 235 factures traitées en 2019.

⇒ La gestion de la dette

Le seul emprunt à long terme contracté par le Syndicat des lycées est un contrat fixe dont l'amortissement progressif du capital est à échéance constante. Cela signifie que le Syndicat paye la même somme annuelle (1641 et 66111 confondus) mais selon une progressivité qui voit le remboursement en capital augmenter et les intérêts décroître à mesure que la durée résiduelle du prêt diminue. Les conditions financières de ce prêt ne nécessitent pas une gestion véritablement active au sens commun du terme.

La dernière échéance de remboursement sera effectuée en 2020.

Le graphique ci-dessous illustre ce profil d'amortissement. :



Au 31 décembre 2019, le montant du capital restant dû s'élevait à 62 356,93 €.

⇒ La gestion de la trésorerie

Le Syndicat ne dispose pas de prêt à court terme pour palier un besoin ponctuel de trésorerie. En 2019, la trésorerie s'est autoalimentée tout au long de l'exercice sans qu'aucune ressource extérieure n'ait été nécessaire.

La trésorerie est surveillée de façon hebdomadaire et non quotidienne compte tenu du volume réduit de mandats et titres émis.

⇒ La demande du FCTVA

Dans le courant du mois de juin, le service financier se charge de l'envoi des états déclaratifs du Fonds de compensation de la TVA. Il s'agit de récupérer de la TVA par l'application d'un taux forfaitaire au montant TTC des dépenses éligibles, c'est-à-dire des dépenses réelles d'investissement de l'année précédente.

En 2019, le SILS a perçu au titre du FCTVA (déclaration des dépenses réelles d'investissement 2018) une recette d'un montant de 50 006 €.

⇒ La gestion des amortissements

La gestion des amortissements est faite annuellement. Ce contrôle se fait en étroite collaboration avec la trésorerie municipale.

ANNEXE 1 : Détails sur les installations sportives

Installations	Création	Equipements Sportifs	Utilisateurs	Sports pratiqués
GYMNASES				
Jules VERNE	1972 2005 2010	1 salle omnisports (38x18m) Réhabilitation du gymnase 1 plateau extérieur 1 piste d'athlétisme (100m)	Lycées Associations	Badminton Yoga Danse Tai Chi Chuan Kendo
Cosec E. GALOIS	1978 1996 2015 2017 2018	1 salle omnisports (40x20m) 1 salle de judo (20x15m) 1 salle d'agrès 1 salle de gymnastique au sol (30x24m) 1 Tribune Dépliant amovible Mise en conformité d'un accès PMR pour la salle Omnisport, création d'un local de stockage et réalisation de deux vestiaires dédiés à la salle de gymnastique	Lycées Associations	Gymnastique Rollers / Tennis Volley-ball Aikido / Sambo Karaté
les Pierres Vives	1991 2009	1 salle omnisports (40x20m) équipée d'un mur d'escalade 1 salle annexe (20x15m) 1 plateau d'évolution 1 piste d'athlétisme synthétique (333m)	Lycées Associations	Tennis Badminton Handball Basket / Futsal Escalade Yoga / Gym Karaté

STADES				
Tobrouk	1976	1 terrain de football (100x68m)	Lycées Collèges Scolaires Associations	Football Athlétisme Triathlon
	1992	1 piste d'athlétisme (400m)		
	1997	Réfection totale du terrain de football		
	2005	Eclairage du terrain		
	2011/2012	Création des vestiaires		
Carrière sous stade Tobrouk		Rénovation du Stade : nouveau terrain de football synthétique, piste d'athlétisme, aire de lancer de poids et tribune 500 places		
	2012	Surface 8000 M ² d'une ancienne carrière de calcaire grossier recouvrement 11 m composé de vide de 5m à 2,5 m.		
	2013	Travaux de renforcement et confortement de 5 piliers pour 81 700,00€		
	2013	Réhabilitation de la descente pour 210 000,00€		

ANNEXE 2 Principaux contrats

SITE Type de contrat	MONTANT	OBSERVATIONS
Gymnase Jules Verne Contrat d'entretien SSI Cat A	2 702,40 €	Contrat maintenance 838€ + reconditionnement des détecteurs 464 €+ nacelle 950€ -
Cosec E GALOIS Contrat d'entretien SSI Cat A	3 498,00 €	Contrat maintenance 1620€ + reconditionnement des détecteurs 345€+ nacelle 950 € €
Gymnase Pierres Vives Contrat d'entretien SSI cat A Pierres Vives	2 857,20 €	Contrat maintenance 827€ + reconditionnement des détecteurs 604€+ nacelle 950€ -
TOTAL SSI	9 057,60 €	Société DEF 01/09/2018 au 31/08/2021

SITE Type de contrat	MONTANT	OBSERVATIONS
Gymnase Jules Verne Contrat d'entretien Désenfumage	294,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux hors malveillance
Cosec E GALOIS Contrat d'entretien Désenfumage	546,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux hors malveillance
Gymnase Pierres Vives Contrat d'entretien Désenfumage	522,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux hors malveillance
TOTAL désenfumage	1 362,00 €	Société FABECREA

SITE Type de contrat	MONTANT	OBSERVATIONS
Gymnase Jules Verne Contrat d'entretien P2	2 322,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux
Cosec E GALOIS Contrat d'entretien P2	3 216,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux
Vestiaires TOBROUK Contrat d'entretien P2	1 848,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux
Gymnase Pierres Vives Contrat d'entretien P2	2 568,00 €	Contrat maintenance une vérification annuelle hors travaux

TOTAL chauffage ECS	9 954,00 €	Société IDEX 01/07/2018 au 30/06/2021
----------------------------	-------------------	--

SITE Type de contrat	MONTANT	OBSERVATIONS
Gymnase Jules Verne Vérifications des installations électriques	720,00 €	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
Gymnase Jules Verne Vérifications des installations GAZ	480,00 €	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
Cosec E GALOIS - Vestiaires TOBROUK Vérifications des installations électriques	1 080,00 €	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
Cosec E GALOIS - Vestiaires TOBROUK Vérifications des installations GAZ	480,00 €	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
Cosec E GALOIS – Triennale incendie	864,00	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
Gymnase Pierres Vives Vérifications des installations électriques	720,00 €	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
Gymnase Pierres Vives Vérifications des installations SSI	804,00 €	Vérification bureau de contrôle hors remise en conformité
TOTAL SSI	4.284,00 €	Société BUREAU VERITAS

Adopté à l'unanimité

7) Régularisation statuts du SILS

En 2016 les communes de Maisons-Laffitte et du Mesnil le Roi membres du SILS, ont souhaité faire partie du SILS via leur SIVOM Maisons-Mesnil, le syndicat ainsi que le SIVOM en ont délibéré ainsi (délibération du SIVOM n°006-2016 du 21 janvier 2016, délibération du SILS n°16-01-1059 du 10 mars 2016).

Cependant la délibération du SILS n'a pas été notifiée aux communes membres.

L'article L.5211-18 du CGCT précise qu'« à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Par ailleurs le SILS avait deux compétences :

1. L'acquisition de terrains, la construction et l'entretien d'équipements sportifs,
2. La gestion des transports scolaires.

En 2019, la CASGBS a acquis la compétence transport.

De fait il est nécessaire d'actualiser les statuts du SILS comme suit :

1. L'acquisition des terrains nécessaire à la réalisation ou reconstruction de tous les établissements publics d'enseignement du second degré désignés ci-après et acquisition de terrain, réalisation et entretien des équipements sportifs.
2. Intégrera le SIVOM Maisons-Mesnil.

Adopté à l'unanimité

8) Suppression régie de transports

En 2019 la CASGBS a acquis la compétence transport, de fait la régie transport du SILS ne fonctionne plus depuis cette date, il convient de la clôturer.

Adopté à l'unanimité

9) **Renouvellement contrat de fourniture de gaz – mise en concurrence**

Le SILS doit faire appel à un fournisseur d'énergie en gaz pour alimenter quatre sites, le gymnase Jules Verne ; le gymnase Evariste Gallois, deux logements de gardiens. La consommation de gaz est de 1 057.670 MWh, ce qui représente un coût de 69 970 € par an (sans abonnement).

Le contrat actuel arrive à échéance le 31 mars, quatre sociétés ont été sollicitées en urgence afin d'effectuer un comparatif des tarifs.

Il vous est proposé de contractualiser avec la société TOTAL DIRECT ENERGY pour une période du 01 avril 2021 au 31 décembre 2022.

	Coût consommations + abonnement
TOTAL DIRECT ENERGY	54 439,26 €€
EKATEUR	Offre incomplète 3 sites sur 4
ENGIE	76 527.20€

Adopté à l'unanimité

10) **Fourniture d'énergie gaz – proposition d'adhésion au groupement de commande du SIGEIF (Service public du Gaz de l'Electricité et des Energies Locales en Ile de France)**

Afin de régler de manière plus sereine l'approvisionnement en gaz, l'adhésion a un groupement de commande serait une solution. Ces groupements de commandes permettent d'acheter un volume de gaz qui permet de négocier les tarifs.

La SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France) 1^{er} acheteur de gaz en Ile de France avec 150 000 000€ dans le cadre du groupement de commande, permet à tout établissement public d'adhérer à ce groupement de commande, les communes de Carrières sur Seine ; Montesson ; Houilles et Maisons-Laffitte sont déjà adhérentes au SIGEIF.

L'adhésion au SIGEIF permet à l'établissement public de s'exonérer d'un marché public. Au vu de la consommation du SILS l'adhésion est estimée à 1 450€ chaque année. La sortie du groupement de commandes prend effet à la fin du marché.

Le SIGEIF travaille actuellement sur son prochain marché de fourniture de gaz pour la période 2023-2025.

En cas de dissolution du SILS avant 2025, la ville concernée pourra reprendre le contrat signé avec le SIGEIF.

Il est demandé aux membres du SILS d'autoriser la Présidente à adhérer au prochain groupement de commandes du SIGEIF pour la période 2023-2025.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 20h00.

Brigitte BOIRON

Présidente du SILS